



# Dégradations sur luminaire dans lotissement privé

Par **SnowRabbit**, le **13/06/2023** à **19:42**

Bonjour,

Nous habitons dans un lotissement privé de 4 lots et le facteur a dégradé un candélabre en reculant dedans avec son véhicule.

Un prestataire externe a récupéré, à ma demande, le candélabre et doit établir un devis.

Comment faire un constat avec La Poste pour faire réparer le luminaire sachant que nous n'avons pas de gestionnaire "officiel" pour la copropriété ?

En vous remerciant pour votre aide.

Cordialement.

Par **Pierrepaulejean**, le **13/06/2023** à **21:51**

bonjour

si vous êtes sous le statut de la copropriété, il est obligatoire d'avoir un syndic.

prenez connaissance de la loi de 65 et du décret de 67

quelqu'un est il témoin de cet "accident" ?

Par **Visiteur**, le **13/06/2023** à **21:54**

Bonjour,

Que ce soit en ASL ou en copropriété, vous devez avoir un gestionnaire des parties communes.

C'est cette personne qui va pouvoir faire un constat avec le facteur.

Par **SnowRabbit**, le **14/06/2023** à **20:02**

Merci à vous pour vos réponses.

Pierrepauljean, oui ma fille et celle de la voisine ont été témoins de l'accident et ont parlé avec le facteur.

Visiblement le gestionnaire des parties communes n'est autre que le propriétaire qui a vendu le terrain pour la construction du lotissement puisqu'il m'a contacté ce matin pour cet accident. Visiblement le responsable du centre de tri local est sur l'affaire et doit tenir informé le gestionnaire.

Donc on va dire que cela suit son cours...

J'ai au moins appris qui gère les parties communes dans notre lotissement car rien n'avait été formalisé, à ma connaissance, au moment de la vente.

Pierrepauljean, yapasdequoi, merci encore pour vos réponses.

Par **Pierrepauljean**, le **14/06/2023** à **21:39**

il faut relire l'acte de vente concernant les parties communes